

à aussi bon marché ici que l'on fabrique dans les autres pays du monde. Voilà pourquoi l'Angleterre est à la tête de l'industrie manufacturière et de la civilisation depuis un demi siècle surtout. Tout tarif qui contribue à rendre les frais de production hors de proportion avec les prix d'achat courant dans le monde est destiné à l'effet contraire qu'on en attendait même au pays qu'il a pour objet de favoriser. Pas un exportateur canadien ne compte réussir dans sa concurrence sur les marchés de l'univers autrement qu'en réalisant, par rapport au prix chargé au consommateur domestique, un profit sur l'ensemble des ventes qu'il fait tant dans le pays qu'à l'étranger. Il ne faut pas interpréter autrement le manifeste des manufacturiers de machines du Canada, et il en est ainsi du reste des industries manufacturières. Un trait caractéristique du tarif de faveur, c'est que les frais de fabrication sont tellement élevés dans ce pays de protection, que l'on exploite au moyen de ces hauts prix, la classe non protégée, afin d'assurer un profit aux manufacturiers chez nous et à l'étranger.

Un autre trait du tarif moins bien compris qu'il ne devrait l'être dans ce pays, c'est la loi du dumping. Après sa capitulation de 1897 le parti libéral se lia bientôt d'amitié avec ses anciens ennemis et travailla, de concert avec eux, à trouver de nouveaux moyens de favoriser les protectionnistes ou, pourrais-je dire, les intérêts de la haute finance, et en 1904 la loi du dumping vit le jour. Tout comme on modifia la loi du tarif en 1922 par considération pour les propriétaires de vergers de la Colombie-Anglaise, on ajouta en 1904 la loi du dumping à la loi du tarif par considération pour l'industrie de l'acier. Il n'y avait pas longtemps que cette industrie était établie, et bien qu'elle eût besoin d'une mesure contre le dumping en sus de tous les privilèges dont elle avait joui auparavant, les compagnies d'acier du Canada sont aujourd'hui reconnues comme vendant au rabais, à l'étranger, plus de marchandises que toutes les autres. A cette époque le peuple payait une prime de \$7 par tonne sur les rails d'acier au Canada, ce qui, avec l'aide du tarif, d'une réduction des taux de transport par chemin de fer, d'une exemption d'impôt et ainsi de suite, permit à ces compagnies de vendre leurs rails à un prix beaucoup inférieur aux prix courants de ce temps-là. En voici un exemple; cette année-là, la Dominion Iron and Steel Company vendit des rails au rabais dans le Punjab-Sud à raison de \$24 par tonne, tandis que le peuple payait les rails destinés à la division du Transcontinental construite par l'Etat, \$39 par tonne, y compris la prime, et cela au

moment même où cette compagnie vendait ses rails dans l'Inde à raison d'un prix inférieur au prix courant de l'époque dans les différents pays de l'univers.

Dans son ouvrage sur le dumping, Jacob Viner dit comment il se fait qu'en 1910 la commission américaine du tarif reçut des plaintes comportant que les producteurs canadiens vendaient au rabais jusqu'à du cuir à harnais, du cuir à semelles et surtout du bois de service, quand il est douteux que les cultivateurs d'aucuns pays fussent appelés à payer ces articles aussi cher que nous les payions alors. Le dumping est essentiellement une caractéristique de la forte protection qui règne dans un pays. Il n'y a pas de dumping en Angleterre, elle ne craint pas cette concurrence. L'Angleterre ne se livre pas à cette malheureuse pratique contre les autres pays. Pareille loi n'existait pas alors dans aucun pays du monde. On peut dire à coup sûr que le Canada a été le premier à imaginer des voies et moyens de tromper le public dans l'intérêt des politiciens de métier et des privilégiés du plus grand régime de vol légalisé que le monde ait jamais connu. Il est douteux qu'aucun autre pays eût jamais adopté une loi de cette nature si le Canada n'avait donné l'exemple.

C'est en 1921 seulement que les Etats-Unis ont adopté une loi qui ressemble à notre loi actuelle sur le dumping. Les cinq dominions autonomes de l'empire ont adopté une loi de ce genre à l'instar du Canada. Il n'y a, je crois, rien de pire dans l'histoire du monde que le fait que ce Gouvernement, qui se prétend libre-échangiste, a fait plus que tout autre pays pour encourager la protection, ou le vol légalisé. La loi contre le dumping adoptée par le gouvernement libéral de 1904 ne l'a été que pour faire taire les manufacturiers qui réclamaient le relèvement du tarif. En effet, à cette époque les hommes publics des deux partis s'étaient, à cause de leurs relations et de leur communauté d'intérêt avec les manufacturiers protégés par le tarif, mis sous la dépendance de ces derniers et ne pouvaient s'y soustraire qu'en se nuisant à eux-mêmes. Et comme le dit franchement Jacob Viner, les plus fortes contributions à la caisse électorale des deux groupes provenaient des manufacturiers. Voilà pourquoi ils ont pu déterminer l'attitude du Parlement au sujet du tarif. Vers ce temps la révolte agraire commençait à se faire sentir et le Gouvernement se trouvait dans une sorte d'impasse. Il fit donc adopter la loi contre le dumping dans l'espoir de plaire aux manufacturiers et de duper les cultivateurs en leur faisant croire qu'il avait refusé les demandes des manufacturiers pour un tarif